

Mo. Roumouf, à Athènes.

Athènes, 2 juin 1876.

Je regrette bien vivement de ne pouvoir vous répondre rien de plus que ce que j'ai eu le plaisir de vous dire et de vous écrire précédemment. C'est que la collection de M. Schliemann est l'objet d'un litige, tant qu'il n'en est pas reconnu légitime possesseur, je ne puis déclarer propriété française ce qui ne l'est pas, ni par conséquent y faire mettre les cachets de la légation. Je ne puis non plus vous autoriser à faire transporter chez vous la collection, même provisoirement. Bien qu'il s'agisse d'objets remontant à la guerre de Troie, vous penserez comme moi que nous ne pouvons pas renouveler l'enlèvement d'Hélène sous la forme de la collection de M. Schliemann.

+

Je crois du reste, à vous vrai dire, qu'avec du temps et de la patience tout ou partie de la collection nous reviendra. M. Schliemann a tout intérêt à la mettre au Louvre, elle ne sera bien que là et, quant à la Turquie, j'ai l'impression qu'avec très peu de chose on la satisferait. Je sais déjà qu'Essad-bey a offert en dernier lieu de se contenter de la revendication du tiers. C'est avec les Turcs et uniquement avec eux que l'on doit s'arranger.

Tenons nous donc tranquilles et laissons M. Schliemann s'agiter à sa manière. Nous n'avons ni intérêt, ni, le voulussions nous, possibilité de le suivre.

Je n'ai pas besoin de vous dire, du reste, afin d'éviter des écritures inutiles et des pertes de temps, que je suis à votre disposition toutes les fois que vous voudriez bien venir me voir.

Croyez à mes sentiments dévoués
 Signé : Gabriac.

[The page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the paper. The text is too light to transcribe accurately.]